

## Compte rendu de la séance du 28 juin 2018

Présents : Alain ARGILIER, Alain BRUNOT, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT

Absent ayant donné procuration : Gilbert GASTIGAR à Alain BRUNOT.

Absent excusé : Gaëtan LAMORINIÈRE

*Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES*

*Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : Adhésion au Syndicat Mixte Numérique. Rajout accordé à l'unanimité par les conseillers municipaux.*

### 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2018.

Approuvé à l'unanimité.

### 2) Compte rendu des diverses réunions

- Communauté des Communes
- Cabinet OTEIS : décision à prendre à l'automne 2018 pour la compétence Eau et Assainissement
- Comité de pilotage : projet cour de l'école
- GAL : financement LEADER pour l'aire de jeux

### 3) Adhésion au service « RGPD » de la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes et nomination d'un délégué à la protection des données.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par la CC Gorges Causses Cévennes. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

La CC Gorges Causses Cévennes propose de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

La CC Gorges Causses Cévennes propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec la CC Gorges Causses Cévennes
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation
- de désigner comme DPD mutualisé Mme Elodie BARRIOL, comme étant le DPD de la collectivité.

**Vote 8 voix POUR.**

### 4) Modification du règlement du service de restauration scolaire

Pour des allègements comptables mais également pour les familles, la facturation de la cantine se fera désormais à chaque vacance scolaire et non à chaque fin de mois

**Vote 8 voix POUR**

Les frais de fonctionnement de l'école de Vébron pour l'année scolaire 2017/2018 sont de 1136€ par élève. Cette participation sera demandée à la commune de Cans et Cévennes et à la commune de Rousses (pour 6 mois, l'école de Rousses ayant fermée le 31/12/2017)

**Vote 8 voix POUR.**

5) Vote de crédits supplémentaires - Décision Modificative n°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2313 - 9020	Terrain Multisport	-3917.00	
2313 - 9014	Travaux sur bâtiments	3917.00	

**Vote 8 voix POUR**

6) Fondation du patrimoine

Un chèque de 26 200 € a été remis à la commune pour la rénovation de l'Eglise lors d'une cérémonie au Conseil Départemental le 19 juin 2018.

7) Approbation des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et décision d'adhésion

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet départemental très haut débit porté par le Syndicat Mixte Lozère Numérique et rappelle que l'adhésion au syndicat mixte doit être accompagnée du transfert d'une partie de la compétence numérique de la commune vers ce nouveau syndicat. Le Conseil Municipal décide d'adhérer sans délai au syndicat mixte Lozère Numérique et désigne **M. ARGILIER Alain comme délégué titulaire** et **M. INSALACO Ludovic comme délégué suppléant** pour représenter la commune au comité syndical.

**Vote 8 voix POUR**

8) Questions diverses

- Cérémonie du 14 juillet à 9h30
- Projet MOVIE sur le thème des migrants : 1ère journée le 7 juillet 2018(100% financer par l'Europe)
- Programme des animations estivales
- La commune recherche un (ou une) agent d'entretien pour 8 heures de ménage (Ecole et bâtiments communaux)
- Pigeonnier du Comte de Bernis est en péril, voir avec l'Association du Patrimoine de Vébron et le propriétaire.

Séance levée à 19h05

Vu le Maire